



Un Québec pour tous les âges

Le Plan d'action
2018-2023

Ensemble pour instaurer les conditions propices au vieillissement actif

L'action gouvernementale à l'égard des personnes âgées englobe les politiques et les plans d'action gouvernementaux qui bénéficient aux aînés, l'amélioration continue en matière de services de santé et de services sociaux destinés aux aînés, ainsi que les mesures fiscales qui soutiennent l'autonomie des aînés. Au total, les investissements gouvernementaux des cinq prochaines années sont estimés à 24,2 milliards de dollars.

Plus spécifiquement, le plan d'action 2018-2023 Un Québec pour tous les âges représente des investissements totaux de 12,3 milliards de dollars pour encourager le vieillissement actif de la population, permettre aux aînés de bien vieillir en santé dans leur communauté et de vivre le plus longtemps possible dans des environnements sécuritaires et accueillants.

Le plan d'action compte 85 mesures portées par 20 ministères et organismes gouvernementaux.

Les mesures touchent toutes les sphères de la vie des aînés, dont l'engagement social, citoyen et professionnel, le transport et l'habitation accessibles et adaptés, le soutien aux proches aidants, les services de santé et de soutien à domicile, le respect des droits ainsi que la solidarité et le dialogue intergénérationnels.

Les préoccupations exprimées par les aînés du Québec et les partenaires concernés ont conduit le gouvernement du Québec à miser sur cinq priorités d'intervention :

1. Augmenter l'appui au milieu municipal pour soutenir ses efforts d'adaptation au vieillissement de sa population

Exemples d'actions :

- Appui financier renforcé aux petites municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC) (programme Municipalité amie des aînés (MADA)).
- Nouveau réseau de coordonnateurs dans les MRC MADA afin de structurer les actions sur le territoire.
- Soutien de petits projets d'infrastructures et d'aménagement (Programme d'infrastructures Municipalités-amies des aînés - PRIMADA).
- Nouveau service d'accompagnement des municipalités et MRC MADA en aménagement et urbanisme.
- Encourager l'émergence de commerces amis des aînés.
- Soutenir une nouvelle offre d'activités culturelles destinées aux aînés.
- Accroître l'offre de logements abordables réservés aux aînés (1 000 logements).
- Répondants en matière de sécurité civile dans les municipalités et MRC MADA pour que les mesures d'urgence soient mieux adaptées aux aînés.
- Poursuite des ententes spécifiques avec les administrations régionales du Nord-du-Québec.

2. Améliorer le soutien aux organismes locaux et régionaux qui favorisent la participation sociale des aînés et contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie

Exemples d'actions :

- Assurer le soutien financier d'organismes dont la mission est dédiée spécifiquement aux aînés.
- Soutenir les organismes dans la réalisation de projets locaux, régionaux et nationaux (programme Québec ami des aînés (QADA)).
- Poursuivre les partenariats avec les tables régionales de concertation des aînés.
- Nouveau soutien financier aux organismes pour le transport sécuritaire des aînés, particulièrement en milieu rural.
- Nouveaux outils pour recruter et maintenir des bénévoles aînés et ceux qui œuvrent auprès d'eux.
- Soutenir des activités intergénérationnelles, dont les Maisons des grands-parents.

3. Intensifier les initiatives visant à reconnaître, accompagner et soutenir les proches aidants d'aînés

Exemples d'actions :

- › Améliorer l'offre de services aux proches aidants.
- › Assurer la cohérence et la complémentarité des services et des actions concernant les proches aidants.
- › Assurer une pleine reconnaissance des proches aidants d'aînés lorsque ceux-ci reçoivent des services.
- › Élargissement du crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure qui ne réside pas avec la personne aidée.
- › Bonification du crédit d'impôt remboursable pour relève bénévole.
- › Mieux informer les proches aidants sur les services et programmes qui leur sont offerts.

4. Augmenter le nombre de personnes recevant des services de soutien à domicile et intensifier les services pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées

Exemples d'actions :

- › Augmenter le nombre de personnes recevant des services de soutien à domicile.
- › Intensifier les services de santé et les services sociaux pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées.
- › Améliorer le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique.
- › Mettre en œuvre les engagements pris lors des forums sur les meilleures pratiques en CHSLD et en soutien à domicile.

De plus :

- › Promouvoir les conditions qui favorisent une bonne santé cognitive.
- › Promouvoir la vaccination auprès des aînés.
- › Prévoir des soins dentaires préventifs et curatifs et d'hygiène quotidiens de la bouche chez les résidents des CHSLD.
- › Agir en matière de prévention du suicide chez les aînés.

5. Créer de nouveaux espaces de réflexion et de concertation entre les acteurs concernés par les défis que pose le vieillissement de la population

Exemples d'actions :

- › Organiser des forums nationaux biennaux réunissant les organismes gouvernementaux, les partenaires non gouvernementaux et le milieu de la recherche.
- › Tenir des rencontres régionales avec la collaboration des tables régionales de concertation des aînés, des municipalités et des MRC amies des aînés

Le plan d'action, c'est aussi :

- › La reconnaissance de l'engagement des personnes qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des aînés.
- › Les bonnes pratiques pour favoriser l'embauche, le maintien et le retour en emploi des travailleuses et des travailleurs expérimentés.
- › Le développement d'innovations en gérontechnologie pour favoriser le maintien à domicile sécuritaire des aînés.
- › Les droits et obligations des locataires et propriétaires de résidences privées pour aînés (RPA) en matière de bail.
- › Les droits et l'exercice de recours en matière de consommation.
- › La gestion des risques en sécurité incendie dans les RPA.
- › Une meilleure planification financière de la retraite.
- › L'adaptation de l'offre de francisation aux besoins des personnes âgées immigrantes.
- › La recherche concernant la diversité des aînés et l'amélioration de leurs conditions de vie, particulièrement ceux qui sont à risque d'être marginalisés.

La qualité de vie des familles, dont les aînés sont partie intégrante, est au cœur des priorités du gouvernement du Québec.

Nous souhaitons bâtir une société toujours plus inclusive à tous les âges de la vie en reconnaissant l'importance de la contribution des aînés et en leur offrant les meilleures conditions pour qu'ils puissent demeurer actifs, dans leur communauté, le plus longtemps possible.

Soutenir le vieillissement actif, c'est favoriser le vieillir et le vivre ensemble dans un Québec pour tous les âges.